

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FENAMEF

7 Juin 2018
Paris

SOMMAIRE

- **Rapport Moral du Président** **p. 3**

- **Rapport de la Commission Médiation Familiale** **p. 5**

- **Rapport de la Commission Espaces de Rencontre** **p. 7**

- **Rapport de la Commission Médiation Familiale Intergénérationnelle** **p. 10**

- **Rapport de la Commission Formation** **p. 12**

- **Rapport de la Commission Prospective** **p. 14**

- **Rapport d'Activité** **p. 16**

- **Rapport Financier** **p. 18**

- **Comptes détaillés** **p. 22**

- **Liste du Conseil d'Administration et des candidats** **p. 30**

- **Présentation de chaque candidat au Conseil d'Administration** **p. 32**

- **Présentation du Projet Stratégique** **p. 46**

RAPPORT MORAL

Présenté par Monsieur Jean-Louis COQUIN

C'est dans un contexte très particulier que je suis amené à vous présenter ce premier rapport moral en tant que président.

En effet, élu depuis le mois de septembre par le conseil d'administration, je n'ai été à la tête de notre Fédération que sur une partie réduite de 2017. Vice-président en charge de la commission Espace Rencontre, la maison ne m'était cependant pas étrangère.

J'ai donc pris avec conviction et détermination la suite de Pierre Jean BLARD pour faire face aux défis qui nous attendent.

Je les savais nombreux et je peux effectivement encore mieux en évaluer aujourd'hui l'ampleur et la réalité.

Le premier défi est déjà interne avec une situation financière qui s'était déjà dégradée lors de l'exercice 2016 mais qui n'a fait que s'aggraver en 2017. Des dépenses salariales engagées lors des deux derniers exercices étaient ambitieuses, volontaristes mais n'ont pas été suivies des recettes complémentaires indispensables qui étaient annoncées. Un retour en arrière de ce point de vue est donc nécessaire et il fait partie des mesures correctives que nous évoquerons pour l'année 2018.

Ce défi interne financier est à mettre en lien avec le défi du projet que l'on veut construire pour la Fenamef. C'est d'ailleurs dans cette perspective que mon prédécesseur avait engagé ces moyens tout en mettant en chantier une réflexion sur l'avenir de notre Fédération. Cela a fait l'objet d'un travail durant toute l'année 2017 en vue de l'élaboration d'un projet stratégique dont les grandes lignes vont vous être présentées à la suite des différents rapports.

Ce travail a fait l'objet d'un séminaire de deux jours de tous les membres du conseil d'administration, appuyé sur une réflexion préalable d'une commission dédiée à cet effet et mené de mains de maître par Madame Stéphanie BETREMIEUX que je remercie ici vivement. Elle a été secondée pour se faire par Monsieur Pascal CORNIQUET dans le cadre d'un accompagnement financé par le dispositif DLA. Qu'il soit également remercié.

Ce travail sur le projet stratégique nous a permis de réaffirmer les valeurs de la Fenamef, de repréciser son rôle et sa fonction, que ce soit vis-à-vis de nos adhérents, de nos partenaires ou de la puissance publique mais aussi de structurer son action et de prioriser ses objectifs. L'ambition des membres du conseil d'administration est immense mais il est important de la ramener à la hauteur de nos moyens et d'œuvrer au développement de ceux-ci afin de pouvoir toujours voir plus loin.

Ce travail en interne de la Fédération a du cependant se mener de front avec un contexte environnemental des plus mouvants et incertains.

Bien qu'en ce qui concerne la Médiation Familiale, la rédaction du nouveau référentiel national publié dans le cadre du conventionnement des services par la CNAF nous ait apporté une assurance dans la stabilité de ce mode de règlements des conflits, beaucoup d'autres éléments interrogent. On peut néanmoins saluer la reconnaissance de l'intérêt que peut apporter la médiation familiale dans le cadre de la perte d'autonomie des personnes ou entre les adolescents et les parents à travers leur prise en compte dans ce nouveau référentiel.

En revanche l'ouverture de la pratique de la médiation familiale à des personnes ne possédant pas le diplôme d'état, dans le cadre de l'expérimentation à la tentative de médiation familiale préalable obligatoire menée par le ministère de la Justice nous inquiète particulièrement. Reçus par le cabinet de la garde des Sceaux à ce sujet nous nous sommes rendus compte que notre inquiétude n'était pas partagée, bien que le contenu des formations des avocats, huissiers ou notaires qui s'inscrivent dans

ce champ demeure inconnu. Nous continuerons à alerter sur la nécessité de pouvoir garantir la philosophie et la qualité de cette pratique telle qu'elle avait été inscrite dès la création du diplôme d'état.

En ce qui concerne les Espaces Rencontres la tâche n'a guère été plus facile.

En effet, nous avons pu saluer les années précédentes la mise en place de la prestation de service et la reconnaissance institutionnelle qu'elle a générée mais l'enjeu de la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales est d'importance. Au-delà du montant global du financement qui sera accordé, qu'on ne connaît pas encore à ce jour mais qui risque d'être insuffisant pour garantir le développement des services, la question du mode de calcul de la prestation de service nous a fortement préoccupé. Je ne vais pas revenir ici sur ce sujet sur lequel nous avons déjà communiqué mais je voudrai en profiter pour saluer l'écoute et la disponibilité des techniciens des différentes institutions avec lesquelles nous avons pu travailler tout au long de l'année.

Je pense ici tout particulièrement à la CNAF, le SADJAV et la DGCS avec qui nous avons eu de nombreuses rencontres et qui, chacun de leur place et à leur niveau se débattent pour permettre que nous puissions exercer nos fonctions dans les conditions les plus favorables.

Je dois aussi évoquer pour cette année 2017 les prémices d'un partenariat plus actifs avec nos homologues des Fédérations qui interviennent dans les mêmes champs d'action que nos adhérents. Ainsi, nous avons été invités par la FFER à participer à l'élaboration d'un cahier des charges pour la réalisation d'un logiciel qui faciliterait la gestion des activités des espaces rencontres et la remontée des statistiques nationales.

Nous avons également rassemblé nos forces avec l'APMF et l'UNAF pour accompagner les services qui participent à l'expérimentation de la TMFPO avec notamment l'organisation d'une journée de réflexion commune au mois de septembre 2017.

Tout ceci a dû se réaliser tout en maintenant les activités régulières de la Fédération que ce soit l'animation des régions mais aussi la formation ou l'appui aux services en création ou en difficulté. Je tiens donc à remercier toute l'équipe du siège qui a contribué à toute cette activité et notamment à Sophie qui n'économise pas ses déplacements et ses efforts et Elodie qui fait preuve d'une grande disponibilité. Je salue également Corélie et Eléonore qui ont contribué à la vie de la Fenamef et qui vont maintenant développer leurs talents sous d'autres cieux, même si leur départ a lieu cette année.

On peut d'ailleurs dresser rapidement quelques horizons pour cette année 2018 qui a déjà bien commencé et qui ne sera pas moins importante que la précédente.

La priorité sera bien entendu la rationalisation du budget avec plusieurs actions de réduction des coûts travaillées en conseil d'administration et en concertation avec les différents financeurs. Le changement d'adresse du siège social à Paris avec néanmoins le maintien du siège administratif à Caen doit également nous faciliter la possibilité de disposer de salles pour les commissions et les formations. L'année 2018 devra également permettre la parution des premiers résultats sur la recherche action concernant les espaces rencontres.

Le renforcement du partenariat avec les autres Fédérations sera également une orientation poursuivie avec notamment la continuité des deux domaines cités précédemment dans lesquels nous sommes déjà engagés.

La continuité de la veille et de l'accompagnement des services sera bien évidemment toujours au cœur de nos préoccupations.

Enfin, 2018 sera également la première année de mise en œuvre du projet stratégique que nous aurons l'occasion de vous présenter cette après-midi.

Tous ces défis, nous les relèverons ensemble et je remercie chacun et plus particulièrement les administrateurs et tous nos adhérents pour leur soutien et leur implication.

RAPPORT DE LA COMMISSION MÉDIATION FAMILIALE Présenté par Monsieur Jérôme PREVOT

Cette année 2017 s'est déroulée aux rythmes des différents rendez-vous avec les partenaires-financeurs, notamment la CNAF, autour de la réflexion sur la rédaction du nouveau référentiel utile à l'élaboration de la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion (COG).

1. Les réflexions de la Commission Médiation Familiale

De nombreux débats et questionnements ont émaillé cette Commission, le recueil de ces échanges ont fait l'objet de différents comptes rendus et d'un document final visant à faire des propositions très concrètes à la CNAF.

Parmi ces propositions, nous avons pu questionner :

- La grille tarifaire de la participation des séances : dans un souci réel de simplification, nous avons un remaniement clair et concis des différentes tranches autour des fourchettes de ressources ;
- Une réflexion sur la Médiation Familiale dans les situations à haut niveau de conflits, visant à harmoniser déontologiquement une pratique de la Médiation Familiale en présence de personnes subissant des violences conjugales. Le débat faisant ressortir que de nombreux médiateurs familiaux pratiquent cette forme de Médiation Familiale à la demande parfois même des victimes, il nous est apparu important de bien être en adéquation avec les différents décrets visant à interdire toute forme de Médiation Familiale dans les situations de violences conjugales. Nous avons bien insisté, dans notre questionnaire, sur le fait que la Médiation Familiale ne devait pas avoir lieu si les violences conjugales étaient structurelles. De nouvelles pratiques, comme la « médiation navette », ou la « médiation à distance », à l'aide par exemple d'outils informatiques comme Skype, qui visent à faire en sorte que les parties ne se rencontrent jamais, laissent une porte ouverte à cette réflexion ;
- Une réflexion sur l'entretien d'information : avec une proposition de définition très précise de cet entretien qui se voudrait explicatif, mais qui souvent devient un premier entretien de médiation, a pu être menée. Nous avons proposé à la CNAF de distinguer l'entretien d'information qui apporte les bases, la structure et le cadre du processus dans lequel les personnes vont pouvoir, si elles le souhaitent, s'inscrire, de l'entretien de pré-médiation où les personnes vont avoir à cœur d'expliquer les raisons de leur présence en Médiation Familiale ainsi que de leurs besoins. L'entretien de pré-médiation pourrait alors être dissocié de manière à être valorisé.
- Une réflexion sur la Médiation Familiale parents-adolescents. Il s'avère en effet, que le référentiel ne prenait pas, jusqu'alors, en considération ce type de médiation et qu'il était impossible de les faire apparaître dans les statistiques rendues aux différentes CAF. Si certaines d'entre elles laissaient la possibilité aux services qu'elles finançaient de comptabiliser ces Médiations Familiales particulières, il s'agissait d'accords tacites sans jamais avoir acté de manière formelle son inscription dans le cadre d'un référentiel d'activités ;
- Une réflexion sur les Médiations Familiales dans les situations de vieillissement a également été menée. Si cette pratique reste peu usitée, elle tend à se développer notamment dans le cadre de conventions passées entre services de Médiation Familiale et EHPAD ou associations, fondations, gérant des établissements accueillants des personnes âgées.

2. Le référentiel d'activité 2018 de la CNAF

Le nouveau référentiel, paru en Janvier 2018 répond à de nombreuses attentes émanant de la Commission Médiation Familiale et laisse à penser que les différentes demandes portées à la connaissance de la CNAF ont été prises en considération. Cet étroit travail de partenariat nous satisfait grandement. Une véritable confiance s'est établie entre la CNAF et la Fédération.

3. De nouveaux axes de travail

En amont de toutes ces réflexions, nous avons également mis en marche de nouveaux axes de travail pour 2018. L'inscription de la Médiation Familiale parents-adolescents au sein même du référentiel ainsi que l'obligation d'une formation pour tout professionnel souhaitant mettre en place ce type de processus nous amène à réfléchir sur la mise en place d'une journée d'étude, voire d'une formation sur ce sujet. Afin de bien différencier le travail du médiateur familial de celui des professionnels œuvrant au sein de la protection de l'enfance, nous avons souhaité mettre en place un groupe de travail exclusivement dédié à cette question.

Nous avons pu également participer à une journée de travail, organisée par la CNAF afin de réfléchir sur une harmonisation des contrôles CAF effectués dans les différents départements. Un mémento, qui devrait être annexé au référentiel a pu être travaillé et rédigé afin de rassurer les services dans cette démarche de mise en conformité.

Enfin, un autre chantier de la Commission vise à faire paraître un glossaire autour de la Médiation Familiale. Ce recueil aura pour double objectif de rassurer et de compléter les connaissances des médiateurs familiaux dans le cadre de leur pratique mais également d'aider les coordinateurs, chefs de service à bien connaître le champ lexical de ce métier, ce qui fondamentalement ne pourra que les aider et les soutenir dans les rédactions et élaborations de demandes de subventions CAF, Cour d'Appel, MSA, etc.

RAPPORT DE LA COMMISSION ESPACES DE RENCONTRE

Présenté par Monsieur Jean-Louis COQUIN

À la suite de la mise en place de la prestation de service en 2015 et en fonction des bilans réalisés sur ses effets, la CNAF envisage de modifier le mode de calcul pour son attribution.

Lors des différentes rencontres la CNAF nous a fait part de sa réflexion et la commission Espace Rencontre s'est efforcée d'envisager les effets que pourraient produire ce nouveau mode de calcul.

En l'état actuel des réflexions, trois éléments pourraient être pris en compte dans cette nouvelle perspective :

- Le coût à la fonction de l'accueillant avec une activité cible en nombre de visites à réaliser.
- Un pourcentage du coût à la fonction.
- Dans la limite de ce pourcentage appliqué du total des dépenses de l'année N.

Cette étude vise donc à évaluer ces trois paramètres et les effets éventuels de ce nouveau mode de calcul.

1. Le coût à la fonction de l'accueillant et l'activité cible :

a) Le coût à la fonction de l'accueillant

Afin de déterminer le coût à la fonction d'un accueillant il est nécessaire de considérer les différents éléments de son environnement nécessaire à la réalisation de sa mission. Cela constitue les charges inhérentes au service dont il dépend.

A l'instar de la médiation familiale, on peut considérer qu'un service doit être pourvu à la fois d'un cadre en mesure d'être en responsabilité du bon déroulement de la mise en œuvre des visites avec un minimum de présence de 0,25 équivalent temps plein soit environ 3 demi-journées par semaine.

De plus du temps de secrétariat vient épauler le cadre pour les dossiers administratifs et l'intervenant pour le suivi des mesures à hauteur de 0,30 équivalent temps plein soit 1,5 jour par semaine.

Éléments de salaires :

- Accueillant : travailleur social avec 10 ans d'ancienneté, soit coefficient 570 = 44.800 €
- Chef de service : cadre avec 6 ans d'ancienneté, soit coefficient 720 = 15.700 €
- Secrétariat : technicien qualifié avec 3 ans d'ancienneté, soit coefficient 453 = 10.700 €

Calcul du coût :

Cout accueillant :	44.800 Euros
Cout encadrement :	15.700 Euros
Cout secrétariat :	10.700 Euros
Frais de structure :	13.800 Euros
TOTAL	85.000 Euros

On peut donc évaluer **le coût à la fonction de l'accueillant à 85.000 €**

b) L'activité cible :

Un accueillant à temps plein en Espace Rencontre, salarié d'une association relevant de la Convention 66, effectue en moyenne 1435h de travail par an.

On considère qu'un accueillant consacre deux heures pour le temps de chaque visite et une heure de préparation.

Un ETP d'accueillant permet donc de réaliser $1435 / 3 = 478$ visites par an.

L'activité cible pour la fonction d'accueillant serait donc d'environ **478 visites par an**.

2. Un pourcentage du coût à la fonction.

Ce pourcentage appliqué au coût à la fonction doit être une base de financement.

Le financement actuel de la prestation de service le situe à 30% d'un prix plafond.

Quel que soit la hauteur du pourcentage qui sera définit dans le cadre de la nouvelle prestation de service, il nous paraît essentiel que ce montant soit une somme fixe qui ne soit pas dépendante des autres recettes comme c'est le cas avec le mode de calcul actuel.

3. Dans la limite de ce pourcentage appliqué du total des dépenses de l'année N.

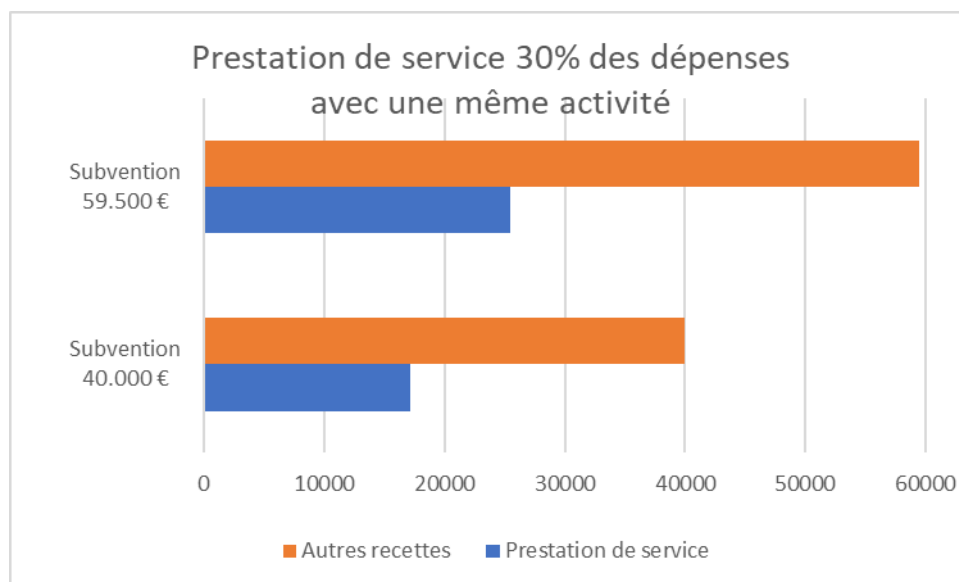
Le pourcentage du total des dépenses de l'année N a toujours été un objet de discussion entre les fédérations et la CNAF.

En effet, cette limite du pourcentage des dépenses a toujours pénalisé les services qui ont des difficultés à obtenir un montant de subvention correspondant à la partie non financée par la prestation de service.

Par exemple, en considérant le pourcentage actuel de 30 % des dépenses rapporté à un financement à la fonction, un service réalisant l'activité de 478 visites avec un équivalent temps plein devrait recevoir un maximum de 30% de 85.000€ soit 25.500€.

Si cette association n'a pas réussi à obtenir les 59.500€ complémentaire et si elle ne dépense pas plus que ses recettes, elle ne pourra pas toucher cette somme.

Par exemple, une association n'ayant réussi à obtenir que 40.000 € de subvention ne touchera que 17.143 € (30% de 57.143€) soit 8.357 € de moins de prestation de service pour la même activité...



C'est pour cette raison que la FENAMEF a interpellé la CNAF à de multiples reprises pour lui faire part du caractère inégalitaire de ce mode calcul de la prestation de service.

➤ **Proposition :**

Pour essayer de gommer cette inégalité, la Fenaméf propose que, quel que soit le pourcentage que la CNAF choisit de financer du coût à la fonction, la somme allouée à chaque service, à activité égale, soit la même.

Cependant de manière à s'assurer pour la CNAF que la prestation de service ne soit pas la seule source de financement, une limite par rapport au total des dépenses pourrait être conservée mais avec un pourcentage différent de celui coût à la fonction.

Si nous reprenons l'exemple précédent de 30% du coût à la fonction, la prestation de service serait fixée à 25.500 € pour tous les services, dans la limite, par exemple, de 75% du total des dépenses.

Le service qui ne perçoit que 40.000 € de subvention ne serait pas affecté par cette limite et percevrait donc 25.500 € sur un budget de 65.500 € soit 39% de ses dépenses.

Cette dissociation des deux pourcentages permettrait ainsi de soutenir de manière égale les services qui sont moins subventionnés mais avec une charge de travail identique.

La Fenamef, à laquelle s'est associée la FFER, a soutenu cette position lors d'une rencontre avec la CNAF.

RAPPORT DE LA COMMISSION MÉDIATION FAMILIALE INTERGÉNÉRATIONNELLE

Présenté par Madame Corinne LAPORTE-RIOU

1. Au commencement était l'histoire...

Depuis de nombreuses années la Fenamef est particulièrement sensibilisée et attentive à la question des défis de l'avancée en âge. Plus particulièrement, en juin 2012, le journal *Odyssée* de la Fédération était consacré à traiter de la Médiation Intergénérationnelle (*Odyssée* n°4, La Médiation Intergénérationnelle, juin 2012). Professionnels des services, administrateurs avaient contribué dans ce numéro :

- À éclairer, par leur analyse, la place que peut occuper la Médiation Familiale Intergénérationnelle dans l'espace familial ;
- À apporter leur expérience et leur pratique de médiateurs dans le champ de la Médiation Familiale Intergénérationnelle ;
- À présenter des cas pratiques.

Se sont succédé deux journées d'études (Paris, en décembre 2012 : « Conflits familiaux autour de la personne âgée – la place de la Médiation Familiale » et Caen en avril 2014 : « Conflits familiaux autour de la personne âgée, la Médiation Familiale au service des aidants »), menées en partenariat avec ALMA et AG2R, confirmant l'intérêt de la Fédération à poursuivre son engagement dans une politique d'ouverture et de développement des champs de la Médiation Familiale pour répondre aux besoins de la société.

2. ... Un Intérêt Majeur : la Médiation Intergénérationnelle au service de la solidarité familiale

Nous le savons les situations familiales se complexifient à l'aune du XXIème siècle. Le poids démographique croissant que représentent les personnes âgées dans les sociétés industrialisées et les bouleversements économiques et culturels que cela a entraîné ces dix dernières années - tant dans les représentations sociales, que pour les services de soins aux personnes âgées - soulève la spécificité de la signification et des pratiques de la solidarité familiale et sociale qu'induisent les liens intergénérationnels dans nos sociétés.

À l'horizon 2020, la population âgée vivant en institution se stabilisera tandis que davantage de personnes vivront seules chez elles : sur 10 personnes âgées vivant à domicile, environ quatre seraient seules chez elles.

La question de la dépendance des personnes âgées nous ramène inévitablement à la nécessité de réfléchir aux fondements de la solidarité. Qui doit les prendre en charge et en assumer les coûts ? La collectivité, la communauté de vie, les proches ?

Selon certains auteurs (Guberman, 1999 ; Lavoie, 1999), nous faisons maintenant face à une complexité générationnelle où la famille ne peut pas aider ses proches âgées et où elle ne veut ou ne peut pas s'investir dans cette tâche. Toujours selon Guberman (1999), puisque la majorité des femmes de la cohorte des baby-boomers ont passé la plus grande partie de leur vie adulte sur le marché du travail, on peut faire l'hypothèse que ces dernières n'ont pas intériorisé une tradition d'aide et qu'elles ne se définissent pas principalement à partir de leur rôle familial d'épouses ou de filles, ce qui entraînera une redéfinition de la notion de génération dans ce contexte sociodémographique et, plus particulièrement, une redéfinition de la notion de soutien et de dépendance dans le cas de ces femmes et, par conséquent, de celui de la cohorte des hommes.

En conséquence les débats soulevés par la prise en charge des personnes âgées dépendantes et les limites des solidarités familiales montrent qu'il est inéluctable de les considérer avec un intérêt supérieur et prioritaire.

Face à ce constat il est impérieux de proposer un nouveau mode d'accompagnement des dynamiques de liens intergénérationnels, afin de soutenir la solidarité familiale.

Ainsi si la Médiation Familiale a longtemps été réservée à la résolution des dissensions nées à l'occasion de la séparation des parents, la Médiation Familiale peut-être une réelle opportunité pour la cellule familiale à réfléchir comment accompagner au mieux son évolution, les changements auxquels celle-ci est confrontée, notamment son parent âgé en respectant la place de chacun, que ce soit à domicile ou en maison de retraite.

La Médiation Familiale vient offrir un espace de parole aux familles afin que chacun ait la possibilité de s'exprimer face à la nouvelle situation. Ceci dans le but d'apporter les changements nécessaires à l'évolution et au maintien du lien familial dans le respect des besoins de chacun.

3. Une Identité à affirmer...

C'est ainsi que depuis 2014 un groupe de travail au sein de la Fenaméf est dédié à la Médiation Familiale Intergénérationnelle, avec pour objectif :

- De promouvoir auprès des professionnels en médiation familiale l'ouverture vers ce champ ;
- De développer des partenariats en direction de cette activité ;
- De proposer et mettre en œuvre la formation adaptée pour asseoir une pratique de médiateurs qualifiés et formés.

C'est dans ce contexte que la Fenaméf a assisté à la journée promue par le Défenseur des droits le 20 mars 2014, à un colloque portant sur : « Les droits fondamentaux au défi de l'avancée en âge ».

Cette journée de réflexion a réuni des acteurs de la vie sociale et économique afin de contribuer à la formulation de propositions concrètes d'améliorations de la protection des droits fondamentaux des aînés, et de mieux anticiper les adaptations rendues nécessaires.

À ce jour un constat éprouvé : la Médiation Familiale Intergénérationnelle est pourtant encore trop méconnue.

De ce fait le groupe de travail est conscient du chemin qu'il reste à parcourir pour que la Médiation Familiale Intergénérationnelle s'inscrive réellement et concrètement comme une des réponses sollicitées par et pour les familles concernées par des difficultés liées à l'accompagnement d'un parent âgé.

C'est là un défi que nous avons à relever, qui doit trouver écho auprès de l'ensemble des acteurs concernés par la prise en compte, l'accompagnement, l'accueil, des personnes âgées dépendantes.

Convaincre, définir « le mode opératoire » de la démarche, parfaitement distincte de l'intervention des professionnels du secteur social, médico-social, de l'aide à domicile, mais complémentaire et essentielle pour aider à faire face aux divers changements du système familial.

En cela les institutions, le réseau partenarial est à mobiliser par la compréhension ajustée de la démarche pour qu'ils soient un vecteur incontournable de la reconnaissance de la Médiation Familiale Intergénérationnelle qui représente une réponse humanisée et respectueuse à apporter aux situations familiales.

Ainsi la volonté affichée de la Fédération à prendre part à l'évolution des actions des services répondant aux besoins des familles est constante et s'inscrit dans un pari pour l'avenir au regard de cette action, qui représente un véritable enjeu de société, **en contribuant à préserver et restaurer les conditions de vie morales, psychiques des familles.**

RAPPORT DE LA COMMISSION FORMATION

Présenté par Monsieur Didier CHIRON

La question de la formation est une préoccupation centrale de la fédération. Elle concerne aussi bien la question de la professionnalisation des acteurs de la Médiation Familiale et des Espaces Rencontre que de la nécessaire adaptation de leur compétence aux évolutions des besoins du public et des nouveaux cadres réglementaires.

À ce titre le Conseil d'Administration a créé en 2015 la Commission Formation. Elle est chargée de réfléchir aux besoins de formation, de proposer et d'élaborer des projets de formation en articulation avec les besoins exprimés par les autres commissions (Médiation Familiale, Espaces Rencontre, Médiation en situation de vieillissement).

1. Le rôle de la Commission Formation

La Commission Formation est donc une instance technique et d'expertise, fondamentalement orientée vers l'ingénierie de formation avec pour objectif principal de proposer une offre globale et cohérente de formation sous la forme soit :

- De modules de formation ciblés sur l'acquisition de compétences nouvelles, d'actualisation des connaissances et de maîtrise d'outils et de techniques propres à son cadre d'intervention ;
- De journées d'étude liées à l'émergence de problématiques nouvelles ou transversales nécessitant une prise de conscience éclairée par le champ de la recherche, la réflexion des acteurs institutionnels et la mise en lumière d'actions innovantes.

Toutes ces formations peuvent aussi être délocalisées et proposées en intra ou en inter service sur un département ou une région.

2. Une offre de formation transversale

Afin de permettre aux adhérents de pouvoir anticiper, organiser leur formation et d'obtenir l'accord de leur employeur dans le cadre du plan annuel de formation, nous avons élaboré depuis 2016 un programme de formation nous permettant d'éditer dès l'automne un catalogue de formation pour l'année N+1.

Pour 2017, nous avons réalisé :

- Un module de formation de base de 4 jours (2 jours octobre et 2 en décembre 2017) en direction des secrétaires et assistant(e)s de service de Médiation Familiale et d'Espaces Rencontre ;
- Un module pour les responsables de services de Médiation Familiale et d'Espaces Rencontre (sur deux exercices : 2 jours en décembre 2016 et 2 jours en janvier 2017) ;
- Un module de formation de 4 jours pour les Médiations Familiales dans les situations de vieillissement (2 jours en novembre 2017, 2 jours en janvier 2018) ;
- Un module de sensibilisation à la Médiation Familiale dans les situations de vieillissement ouvert à tous les acteurs intervenants auprès des personnes âgées et de leur famille (2 jours en novembre 2017) ;
- Un module de formation de base de 4 jours (2 en octobre et 2 en novembre 2017) pour les accueillants en Espaces Rencontre. Dans le cadre de la professionnalisation des intervenants, un module de perfectionnement sera ouvert en 2018 ;
- Une journée d'étude organisée le 9 mars 2017 sur le thème : « Médiation Familiale et Monde Judiciaire : des liens à construire » - avec pour retour un bilan très positif avec beaucoup de

monde. Une reprise des points abordés sera nécessaire éventuellement avec une focale sur les expérimentations concernant les conventions de partenariat avec les avocats ;

- Une journée d'étude organisée le 31 mai 2017 « Maintien du lien, écrans et nouvelles technologies ». Cette journée a permis de questionner et d'éclairer les pratiques possibles à distance pour les services de Médiation Familiale et d'Espaces Rencontre. Ces modalités pourraient éventuellement faire l'objet d'une formation spécifique à prévoir sur les prochaines années ;
- Une journée d'étude organisée en région Centre portée par la délégation régionale et la Commission personnes âgées intitulée : « Conflits familiaux autour de la personne âgée : la Médiation au service des aidants ».

3. Des réunions essentielles

En 2017, la Commission s'est réunie deux fois pour préparer, accompagner l'ensemble de ces formations et journées d'étude, mais également pour en faire le bilan. Elle est composée de 5 membres permanents, de l'appui direct et irremplaçable de la Secrétaire Générale et des moyens humains et techniques du siège.

Toutes ces personnes œuvrent avec entrain et bonne humeur pour être à la fois à l'écoute des besoins des autres Commissions, tenir compte de la faisabilité en termes de ressources à mobiliser, de l'opportunité qualitative ou financière des projets, de la construction d'une démarche formative et d'un processus pédagogique dans toute nos formations. De surcroît, ces personnes s'assurent de la concordance des agendas des formateurs ou intervenants et de leur coordination, de la planification du calendrier des formations, des salles à trouver sur Paris, des bilans et retours des stagiaires, d'ajuster, améliorer et d'adapter en conséquence pour être au plus près des besoins du terrain, de la réponse à d'éventuels appels à projets délocalisés et enfin, d'anticiper, créer et développer de nouvelles formations ou journées d'études pour demain, à proposer au Conseil d'Administration. Bref la routine !

4. De nouveaux enjeux à venir

Toujours en quête de nouveaux enjeux et objectifs pour demain, la Commission Formation se penche sur différents sujets :

- Améliorer et développer une offre de formation adaptée et cohérente aux problématiques de demain dans un environnement de plus en plus contraint sur le plan financier ;
- Améliorer le module de perfectionnement concernant les secrétaires et assistant(e)s de service, qui ne répond pas suffisamment aux besoins exprimés ;
- Améliorer le module de perfectionnement concernant les responsables de service, qui ne présente pas assez d'attractivité ;
- Renforcer cette Commission Formation qui se retrouve souvent à deux ou trois membres dans les faits ;
- Élaborer une offre de formation sur la Médiation Familiale parents-adolescents en 2018 (journée d'étude et module de formation) dans le cadre du nouveau référentiel de la CNAF ;
- Améliorer nos outils de communication vis-à-vis de nos adhérents et mieux anticiper notre programme annuel de formation ;
- Renforcer l'étude analytique et financière de chaque action ;
- Imaginer des formations plus ouvertes à d'autres publics et des démarches de formations co-construites en partenariat avec d'autres fédérations ;
- Intégrer le nouveau plan stratégique de la fédération sur la partie liée à la formation.

RAPPORT DE LA COMMISSION PROSPECTIVE Présenté par Madame Stéphanie BETREMIEUX

Dans un contexte politique, associatif et socio-économique en pleine mutation, le Conseil d'administration de la Fenamef a décidé d'affirmer son ambition d'inscrire l'évolution de la Fédération, dans un objectif d'amélioration durable de sa représentation auprès de ses adhérents et de ses partenaires.

A cette fin, le Conseil a mis en place la Commission prospective¹, qui, à l'origine, était chargée de recenser l'environnement politique, associatif et économique de la Fenamef et d'identifier les évolutions souhaitables et opportunes pour cette dernière.

Au regard de ses premières analyses, la Commission a mis en exergue deux enjeux majeurs pour les cinq années à venir, à la fois de projet et de performance.

- ❖ Projet, parce qu'il s'est avéré essentiel que les développements futurs de la Fenamef s'inscrivent dans son actualité immédiate et répondent aux besoins diversifiés et multiples de ses adhérents. Aussi, la démarche projet répond parfaitement à cette exigence de participation active des adhérents, de renouvellement des réponses face aux évolutions sociétales et de pratiques d'évaluation des facteurs de réussite.
- ❖ Performance, parce que la Fenamef est confrontée à ce que l'on appelle l'« effet de ciseau » c'est-à-dire, l'accroissement des besoins sociétaux face à la raréfaction des ressources. Il est par conséquent impératif de faire émerger de nouvelles pratiques de financement, pour continuer à répondre de manière efficiente aux nouveaux besoins. Il s'agit pour la Fenamef de réinventer ses sources de financement et de favoriser des modèles mixtes.

A partir de l'ambition affichée du Conseil d'administration et sur la base des enjeux identifiés par la Commission prospective, la gouvernance de la Fenamef, animée d'une volonté de démarche participative, a lancé les travaux du projet stratégique, outil ayant pour avantage de fixer un cadre, de structurer l'action sur un temps donné, de coordonner les actions menées dans les différentes instances de la Fédération, d'évaluer les résultats et de concourir aux différentes politiques publiques.

En amont de la démarche furent rappelés les essentiels de la Fédération, à savoir l'attachement à son histoire et à ses valeurs fondatrices.

Puis, sur un aspect pratique, il a été jugé pertinent de solliciter le concours du DLA, afin de s'assurer d'un accompagnement méthodologique de la démarche. La Commission, accompagnée du consultant extérieur, expert en accompagnement au changement, a préparé le Séminaire annuel du Conseil d'administration de la Fédération avec pour thème « le développement du projet stratégique de la Fenamef sur les années à venir ».

Trois axes ont été proposés à la réflexion et aux débats sur ces deux journées animées par ledit consultant² et organisées sous forme d'ateliers avec des restitutions en plénière.

Après ce temps fort du Séminaire des 19 et 20 septembre 2017, la Commission prospective a compilé l'ensemble des contributions et a poursuivi ses travaux d'élaboration.

En parallèle de ce temps de rencontre, dans la mesure où la construction du projet s'appuie sur une démarche participative, les adhérents ont été également sollicités par le biais d'un questionnaire, à partir duquel un document de synthèse a été réalisé et transmis à la Commission prospective.

¹ Membres de la Commission : Stéphanie Bétrémieux Présidente de la Commission, Roger Leconte, Didier Tronche, Marie-Thérèse Maurice, Dominique Gauthier, Sophie Lassalle, Secrétaire Générale de la Fenamef.

² Thèmes à retrouver dans Odyssée n°21, octobre 2017, p.4-5.

Le dernier trimestre 2017 et premier trimestre 2018 ont été consacrés à la structuration du projet stratégique.

La commission prospective s'est réunie les 16 novembre et 7 décembre 2017 ainsi que le 8 mars 2018 avec en préalable une commission élargie au Bureau le 02 février 2018. Lors de ces différents temps de rencontre, elle s'est attachée à réaliser une analyse croisée entre les éléments du diagnostic réalisé en amont de la démarche, la synthèse du séminaire, les contributions des adhérents³, la consultation des salariées de la Fenamef et les réformes de politique familiale à venir.

Ce travail fouillé et documenté a abouti à dégager quatre axes stratégiques et cinq actions, validés lors de la séance du Conseil d'administration du 09 mars 2018, se décomposant comme suit :

- ❖ **En axe 1** : « Renforcer l'expertise » : La Fenamef souhaite valoriser et promouvoir davantage son expertise en s'assurant une meilleure visibilité et lisibilité de ses analyses et contributions.
Action 1 : Optimiser le recueil et la production d'expertise du réseau.
Action 2 : Structurer et coordonner l'animation des acteurs du réseau.
- ❖ **En axe 2** : « Promouvoir l'innovation » : Le rôle du territoire apparaît déterminant pour incarner cet axe. La fédération souhaite assurer son rôle d'assembler en capitalisant les innovations locales au bénéfice de l'ensemble du réseau.
Action 3 : Susciter, repérer et faciliter la transposition des initiatives locales.
- ❖ **En axe 3** : « Diversifier les alliances et les partenariats » : La Fenamef est consciente qu'il est aujourd'hui impératif de nourrir un « projet d'alliances » avec une diversité de partenaires, pour réduire les vulnérabilités existantes ou à venir. Cet axe a pour objectifs de déterminer les modalités pratiques d'une telle démarche, ainsi que son échéancier.
Action 4 : Élaborer des stratégies d'alliances nationales et faciliter et encourager les partenariats dans les territoires.
- ❖ **En axe 4** : « Consolider le modèle économique » : Il s'agira pour la fédération d'agir sur son modèle économique, en le réinterrogeant tant au niveau de la nécessaire diversification de ses ressources, qu'au niveau de sa relation partenariale avec les financeurs publics et privés.
Action 5 : Diversifier ses sources de financement et animer la relation partenariale avec les financeurs.

En outre, chacun de ces axes contient des indicateurs d'évaluation d'impact, de partenariat et d'impact sociétal, afin de permettre à la Commission de réaliser un bilan des actions engagées.

Ce projet stratégique a vocation à renforcer l'impact de la Fenamef sur son environnement, notamment par une consolidation de son ancrage territorial et une diversification de ses démarches d'animation de réseau.

Le résultat dépendra de notre action commune et de la mobilisation de chacun des acteurs présents et à venir.

L'Assemblée générale de la Fenamef du 7 juin prochain sera l'occasion de présenter plus précisément chacune des étapes clés du projet stratégique.

³ Quelques verbatims du questionnaire aux adhérents :

Quels sont, selon vous, les trois défis auxquels sera confrontée votre association dans les années à venir ?

« Adaptabilité à de nouveaux champs d'intervention - professionnalisation renforcée des intervenants (médiateurs, intervenant espace rencontres...) - financements puisque l'état se désengage de plus en plus » ; « faire évoluer le diplôme de médiateur familial pour permettre aux futurs professionnels de mieux répondre aux attentes du public. Travailler sur un diplôme reconnu en médiation plus généraliste pour que les professionnels soient mieux formés, reconnus et compétents et que le public soit mieux informé. Faire mieux connaître la médiation familiale afin que celle-ci se développe (...) ».

Face à ces défis, qu'attendez-vous de la Fenamef ?

« Grossir et gagner en visibilité. La fusion (...) pour produire une structure plus forte, plus visible et plus influente. La recherche d'alliances avec des associations de médiateurs significatives (...) » ; « un soutien logistique pour les très petites structures (RH - Comptabilité - formation...) – un soutien pour la recherche des financements ».

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Présenté par Madame Sophie LASSALLE

I. La vie de la Fédération

En 2017, la FENAMEF comptait 208 adhérents représentant 190 services de médiation familiale, 75 espaces de rencontres et 17 centres de formation. Bien que le nombre global d'adhérents n'augmente pas, nous avons cependant accueillis de nouveaux adhérents. Ce qui est dû aux regroupements, cessations d'activité.

En cours d'année, la gouvernance de la fédération a changé, puisque Pierre-Jean BLARD a démissionné de ses fonctions de président au mois de Juillet. Jean-Louis COQUIN qui était vice-président a été élu par le CA pour prendre sa succession. Le bureau a été remanié en conséquence.

Le CA s'est réuni 6 fois au cours de l'année, dont une fois en séminaire, le bureau 4 fois et les commissions ont travaillé 22 journées.

II. Les commissions

Au cours de cette dernière année de la COG, le travail des commissions Médiation Familiale et Espaces de Rencontres ont été centrés sur le bilan de sa mise en œuvre et sur les propositions que nous pouvons faire.

La commission **Espaces de Rencontres** s'est concentrée cette année sur les conséquences de la mise en œuvre de la prestation de service et sur des propositions de nouveaux modes de calcul qui seraient plus équitables. Nous avons à cette occasion rencontré plusieurs fois la CNAF et le Ministère de la Justice pour exposer nos propositions et nos réflexions. Ces propositions ont été reprises par la FFER avec qui nous partageons l'analyse des conséquences de la prestation de service.

Plusieurs questionnaires ont été envoyés aux adhérents afin de permettre ces propositions. Plusieurs membres de la commission ont participé au travail de réflexion initié par la FFER sur l'élaboration d'un outil de gestion pour les espaces de rencontres, sur lequel nous avons interrogé nos adhérents. Ce travail est toujours en cours.

D'autre part, la commission a suivi de près les travaux d'avancement de la recherche action lancée en fin d'année. Cette recherche qui s'étale sur trois ans, vient d'arriver au bout de sa première étape et donnera lieu en 2018 à une rencontre entre les chercheurs et les équipes interrogées pour un premier retour.

Le groupe de travail **Médiation Familiale en situation de vieillissement** est devenu une commission à part entière et a travaillé sur la formation pour les médiateurs ainsi que sur les opportunités de développement de la médiation dans les établissements et services pour personnes âgées. Une manifestation nationale est prévue sur cette thématique en 2018.

La **commission Médiation Familiale** pour sa part a travaillé sur deux points essentiels, le nouveau référentiel d'activité et la question de la mise en œuvre des expérimentations TMFPO.

- Sur le nouveau référentiel, il convenait de s'assurer que les propositions que nous avons faites seraient reprises par la CNAF. Cela a été le cas sur l'introduction de nouveaux types de médiations et sur le fait de ne pas augmenter l'activité attendue sans avoir fait un vrai bilan de l'évolution de l'activité des médiateurs et des services.

- Sur les expérimentations TMFPO, nous avons dans un premier temps élaboré une position sur la mise en œuvre que nous avons partagée avec l'UNAF et l'APMF. Nous accompagnons donc nos adhérents inscrits dans ce dispositif ensemble, après avoir fait chacun une rencontre particulière. Notre principal souci dans cette expérimentation est la défense du DEMF, souci que nous partageons avec nos deux partenaires. De plus, nous sommes attentifs à la question du financement de ce dispositif et surtout à sa pérennisation qui aujourd'hui est loin d'être assurée.

La commission prospective a mis un terme à sa mission en produisant le projet stratégique de la FENAMEF pour les cinq années à venir. Ce projet doit être adopté par l'Assemblée Générale pour être mis en œuvre dans les années qui viennent. La commission se transformera pour accompagner et évaluer cette mise en œuvre.

La Formation

Le point remarquable en 2017 est la mise en place de la formation à destination des accueillants en espaces de rencontres. Proposée au niveau national, elle a été aussi déclinée au niveau local dans plusieurs services et sera à nouveau déployée en région en 2018.

La commission formation a pris acte de l'évolution des demandes que peuvent avoir les assistantes des services de médiation familiale ou d'espaces de rencontre et va donc adapter la formation pour qu'elle corresponde mieux aux besoins émergents.

Enfin, la formation « médiation en situation de vieillissement » se poursuit et va faire elle aussi l'objet d'une évaluation dans ses contenus pour aborder de manière plus large la question de la dépendance.

La dynamique régionale

Les rencontres régionales permettent un temps d'échange et de débat entre les adhérents d'une même région, mais aussi avec les partenaires : CAF, Caisses de MSA, magistrats. Dans de nombreuses régions, elles sont aussi l'occasion d'une réflexion commune sur un sujet particulier. Certaines réunions régionales ont été en grande partie consacrées aux conséquences de la TMFPO sur les services et aux questions que cette expérimentation soulevait.

La communication

La consultation du site Internet est toujours importante, (plus de 60 000 visites en 2017). Il est mis à jour régulièrement en fonction de l'actualité. Notre lettre électronique est diffusée à près de 1000 exemplaires chaque mois.

La FENAMEF a poursuivi au long de cette année, sa mission de **représentation** de ces adhérents en étant présente aux rencontres de l'instance nationale de suivi de la médiation et des espaces rencontres et aux diverses rencontres proposées par les partenaires. Elle a par ailleurs été auditionnée par diverses commissions en particulier sur la loi Justice XXI.

- Instance nationale de suivi de la MF et des ER
- Rencontres CNAF ou Ministères
- Auditions commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale et du Sénat

RAPPORT FINANCIER

Présenté par Monsieur Jean-Marc BAUDOIN

Merci au cabinet du groupe FIDORG qui a élaboré les documents qui vous sont présentés.

L'exercice 2017 de notre fédération se clôture sur le constat d'un déficit.

Au compte de résultat de l'exercice 2017 on constate :

- Un total des produits d'exploitation de 292.747 euros, (266.791 sur N-1)
- Un total des charges en hausse à 322.326 euros, (280.291 sur N-1)

Le résultat de l'exercice est déficitaire pour un montant de 29.092 euros.

Pour rappel, l'exercice 2014 était équilibré à (+) 120 euros, 2015 excédentaire pour un montant de 6.901 euros, 2016 déficitaire pour un montant de 19.241 euros.

Aujourd'hui les fonds associatifs apparaissent à (-) 23.234 euros (+ 5.865 sur N-1).

I. Les différentes ressources qui constituent les produits de l'Association

1. Les subventions de fonctionnement

- Ministère de la Justice : 65.000 euros.
- CNAF : 40.710 euros
- Direction Générale de la Cohésion Sociale : 13.000 euros
- Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole : 15.000 euros.
- Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros a été attribuée par l'ARS au titre de la recherche action mise en œuvre auprès des Espaces de Rencontre.

Pour la CNAF et la CCMSA les montants des subventions de fonctionnement pour l'exercice 2017 restent identiques à N-1.

Le montant alloué par la DGCS est en baisse de 7.000 euros.

Le montant alloué par le Ministère de la Justice est en hausse de 5.000 euros.

2. Les cotisations

Pour l'exercice 2017 et avec un montant de 49.290 euros (48.345 euros en 2016), les cotisations des adhérents sont en légère hausse. Le mode de calcul de l'adhésion reste d'un montant de 150 € pour la personne morale augmenté de 70 € par service.

3. Les abonnements au journal "Odyssée"

Le nombre d'abonnements est stable pour un produit réalisé de 4.660 euros.

4. Les produits de la formation

Les produits liés à la formation sont constatés à hauteur de 48.800 euros, (47.000 euros en 2016).

Au global, pour les ressources de notre fédération portées au compte de résultat :

- 14% sont à attribuer à des remboursements et indemnité,
- 50% sont à attribuer aux subventions de fonctionnement,
- 17% de produits propres au titre de formations, (formations secrétaires, directeurs, journées d'étude, ...)
- 19% de produits propres liés aux cotisations, abonnements, soutiens financiers pour le journal Odyssee.

II. Les charges de l'Association

Sur les comptes 61, les charges sont en forte augmentation (+ 18.878). Sur cet exercice la Fenamef a dû s'acquitter des frais de location de salles pour les journées d'étude, les formations, les réunions des commissions et du conseil d'administration.

Les comptes 62 apparaissent stables au global, la différence de l'ordre de (+) 10.000 euros est à attribuer aux honoraires dédiés à la recherche action.

Les frais de publication sont maîtrisés avec une baisse de plus de 50%. C'est plus particulièrement le fruit de la réorganisation de l'élaboration le tirage et l'expédition du journal Odyssee.

La masse salariale augmente de 14.600 euros en lien avec l'activité dédiée à la recherche action.

III. Les contributions volontaires en nature

Elles traduisent la capacité de la Fenamef à mener ses activités en contraignant ses charges d'exploitation.

Elles sont principalement représentées par :

- Les loyers et charges du siège de la fédération qui est mis à notre disposition gracieusement par l'IRTS de Caen pour un montant estimé à de 10.885 euros,
- Des frais de transport de bénévoles non remboursés pour un montant estimé à 14.870 euros.
- Un nombre d'heures de bénévolat effectuées par les administrateurs dans leurs diverses fonctions pour un montant estimé à 160.760 euros.

IV. En Conclusion

L'exercice 2017 de la Fenamef est déficitaire pour la seconde année consécutive et pour un montant de 29.092,00 euros.

Les fonds associatifs apparaissent à (-)23.234 euros.

Les ressources propres réalisés par le biais des adhésions, les publications, les produits de la formation représentent 36% des produits.

Les besoins sont là, ceux de nos adhérents, des organismes publics avec lesquels nous échangeons toute l'année, ...

La situation financière de la Fenamef pose la question de son devenir.

Sur le court terme, tous nos partenaires ont été informés de cette situation et de ses conséquences possibles. L'alerte a été entendue au travers d'un projet d'un temps de réunion commun de tous ses représentants. Par ailleurs, le conseil d'administration a pris des décisions pour faire baisser les charges.

A plus long terme, se pose la question de financements complémentaires, d'une évolution structurelle de notre budget de fonctionnement. C'est une réflexion qui a fait partie du travail de prospective mené par la fédération.

La mise en œuvre de nouveaux axes, « *recenser les financements susceptibles d'être mobilisés par la Fenamef, développer le mécénat financier, de compétences ou en nature, développer des partenariats avec des acteurs économiques engagés et responsables au service de l'innovation sociale* » dépendra de la capacité de la fédération à exister sur les tous prochains mois à venir.

Le Conseil d'Administration de la Fenamef a validé les comptes annuels à l'unanimité des membres présents et représentés lors de sa séance du vendredi 09 mars 2018.

Je vous remercie de votre attention.